

LE BULLETIN



Des masseurs kinésithérapeutes du Doubs

Démographie

L'observatoire de la démographie du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes vient de publier son rapport annuel sur la démographie des kinésithérapeutes en 2020.

Notre Co-vice présidente, a eu le mérite et la lourde charge de présider la commission chargée de cette étude.

Dans un document très détaillé comportant de nombreuses cartes et tableaux réalisés à partir des données extraites du tableau de l'Ordre, il dresse un panorama national et présente des gros plans sur notre démographie professionnelle, territoires par territoires. Un document essentiel pour tous ceux qui souhaitent s'installer.

Le document complet

Démographie II

Il se trouve qu'à Urtière, commune de 13 habitants, l'installation d'un couple de kinésithérapeutes a fait passer ce territoire en Zone sur dotée; ce qui peut paraître paradoxal mais tout à fait normal avec une proportion de 15% de kinésithérapeutes par habitant.



Faire savoir !!!

Sur des recommandations de la communauté Européenne, le code de déontologie de notre profession a subi une refonte, ce qui a des incidences directes sur nos possibilités de communiquer autour de nos savoir faire.

Là où il était difficile de s'exprimer sans risquer de faire de la publicité, de nouvelles possibilités s'offrent à nous. Avec les réseaux sociaux, sur les sites web, avec la presse qui s'intéresse de plus en plus à notre profession, il était temps de pouvoir communiquer en toute légalité.

Le **24 juin 2021**, nous allons organiser une conférence en ligne pour vous permettre de mieux vous y retrouver dans toutes ces nouveautés. Nous avons la chance d'avoir dans le Doubs une conseillère qui a participé de près aux travaux de refonte de notre code de déontologie.

Afin de préparer ce séminaire, nous vous invitons à nous poser les questions qui vous intéressent dans ce domaine sur la boîte mail du CDO: cdo25@ordremk.fr

Nous les mettrons en ligne sur le site du CDO et vous y répondrez avec précision lors du webinaire.

A très vite.....

Territoires

Encore une fois, le Doubs se distingue. L'OMS, intriguée par une commune du premier plateau, qui refuse tous les gestes barrières préconisés depuis le début de la crise.

En effet, les habitants de cette commune continuent à vivre normalement, sans masques, les commerces restent ouverts et les regroupements habituels, messes et apéritifs massifs ne semblent pas affecter les habitants.

Aucun habitant de ces territoires n'a été atteint et d'ailleurs on nous rapporte que dans cette commune, ni la grippe saisonnière, ni les bronchiolites, ni les gastro - entérites ne perturbent la vie du village.

Un groupe d'enquêteurs va être dépêché sur place pour étudier ce phénomène. Est-ce le froid ou la grande consommation de produits anisés? l'enquête nous le dira.

Mucoviscidose

Une conférence sur la prise en charge des patients atteints de Mucoviscidose dans le secteur libéral aura lieu en Visio sur la plateforme ZOOM le 5 mai prochain à 20H30.

Elle est gratuite et accessible à tous les MK intéressés. Il faut s'inscrire sur <https://forms.gle/HWi3cmcfbaLsdvYf7>

Le lien pour la conférence sera envoyé sur l'adresse mail de contact quelques jours avant l'évènement.

Cette conférence est organisée par des élèves en K3 à l'IFMK



Dans les pharmacies !!!

Le CNO suit de très près la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification.

Depuis plusieurs années maintenant, Paris fait tout ce qui est possible pour montrer que les masseurs kinésithérapeutes peuvent prendre en charge, en urgence, les entorses de chevilles comme les lombalgies aiguës. L'enjeu serait de pouvoir prouver que la profession est suffisamment prête à se passer du passage obliger chez le médecin avant de pouvoir consulter un kiné. L'enjeu est grand pour les déserts médicaux où il faut parfois faire beaucoup de kilomètres avant de pouvoir voir un médecin.

Coup de théâtre en ce début avril, où l'on pensait que cela passerait facilement à l'assemblée Nationale. Ce sont les Officines de Pharmacie qui seront bientôt autorisées à prendre en charge, en première intention ce type de pathologies. Elles se sont montrées présentes au plus fort de la crise avec les tests PCR. Elles font partie du dispositif vaccinal. Elles sont ouvertes tous les jours et assurent des gardes. Leurs instances ont mis en avant qu'elles disposaient, sur place des dispositifs de froid et de contention et du stock de médicament pour soulager les douleurs.

Un problème se pose: après l'autorisation du massage par les esthéticiennes, l'intervention des APA dans certains centres de rééducation, va-t-on voir les Pharmacies intervenir dans un secteur qui nous serait dévolu?

On nous assure qu'en deuxième intention, nous resterions, comme toujours, les acteurs de la rééducation de ces pathologies.